

Saisissez votre recherche...



 **FERMER**



Plan Paysage

En 2015, la Communauté d'Agglomération du Soissonnais a été lauréate d'un appel à projet national pour l'élaboration d'un Plan de Paysage, parmi 25 collectivités retenues en France, et a

bénéficié de l'aide financière et méthodologique de l'État.

À l'aube du 21^{ème} siècle, **les enjeux auxquels les territoires doivent faire face sont nombreux** : économiques, énergétiques, environnementaux et politiques. Les élus de GrandSoyssons Agglomération, soutenus par le Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie qui finance en partie cette étude, ont choisi d'y faire face et d'anticiper un mouvement de fond qui se dessine peu à peu : la Transition.

Une équipe pluridisciplinaire de paysagistes et de médiateurs (composée du groupement Coulon-Leblanc et associés mandataire, de l'Atelier de l'Ours et du CPIE des Pays de l'Aisne) a été retenue pour élaborer, en concertation avec les acteurs et les citoyens, un Plan de Paysage. C'est **outil d'aménagement** vise à initier le mouvement de transition pour que les espaces de vie de demain soient hospitaliers, adaptés aux usages, et surtout inscrits dans **la continuité de leur histoire et de leurs héritages**.

Le Plan de Paysage du Soissonnais ne fait pas table rase du passé, il **propose des orientations** en tenant compte de ce qui est « déjà là » pour composer des projets ingénieux qui « font avec » l'existant. Il permet de comprendre et de projeter les manières d'habiter, de produire et de consommer en communauté en faisant de la transition une fin en soi, un objectif à atteindre. L'approche retenue a reposé sur l'analyse de 3 grandes thématiques qui constituent en quelque sorte la charpente du Soissonnais :

> La mobilité : se déplacer sur le territoire

> L'habitat : habiter le territoire

> L'activité : produire sur le territoire

Chaque thématique a été analysée au regard des enjeux économiques, écologiques et énergétiques qu'elle représente aujourd'hui pour le territoire et envisagée à travers un prisme temporel simple : hier – aujourd'hui – demain.

« Hier » retrace l'histoire du Soissonnais pour mieux comprendre les effets du passage du temps sur la composition actuelle du territoire.

« Aujourd'hui » dresse le portrait contemporain des paysages du Soissonnais.

« Demain » préfigure les implications spatiales et sociales de la politique territoriale actuelle pour mettre en lumière ses éventuels travers et bénéfices dans un futur proche.

Le Plan de Paysage s'est articulé autour de 3 temps de travail et de concertation :

Phase 1 : le diagnostic partagé

Dans un premier temps, le Plan de Paysage s'est imposé un temps de réflexion sur le territoire, ses ressources naturelles et humaines ainsi que les dynamiques qui les relient.

Pour chacune des phases de travail, GrandSoissons agglomération a souhaité que la concertation soit au cœur de la démarche. Cette phase de diagnostic a établi une analyse à la fois générale et précise des paysages des 28 communes de l'agglomération dont Soissons est le pôle urbain central.

Phase 2 : la définition des objectifs

Grâce aux éléments du diagnostic partagé, le Plan de Paysage met les futurs bénéficiaires en capacité d'agir et de formuler collectivement des objectifs à atteindre en matière de qualité paysagère. Pour définir ces objectifs, il faut renoncer à l'idée que le paysage soit un décor et l'envisager comme **un bien commun**, un espace d'échanges et de construction.

Dans cette phase, la concertation s'est élargie à l'ensemble des habitants de l'agglomération afin que chacun puisse contribuer à la définition des objectifs, au regard des éléments du diagnostic. Des questionnaires ont été mis à la disposition du public (en ligne et dans ACTION, la publication de GrandSoissons agglomération).

Phase 3 : l'élaboration d'un plan d'action

Concrètement, le Plan de Paysage sert de base de réflexion pour repenser et redéfinir certains outils d'aménagement comme le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) ou le PLU des communes (Plan Local d'Urbanisme), voire un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de sorte que la Transition soit un objectif central, posé au cœur de la démarche.

Il définit les moyens à mettre en œuvre pour concrétiser les orientations formulées dans la phase de diagnostic et aboutit à la rédaction d'un plan d'action à plus ou moins long terme.

Les documents issus de ces deux années d'études sont consultables ici :

> [Tome 1 : le diagnostic](#)

> [Tome 2 et 3 : les objectifs de qualité paysagère et la méthodologie opérationnelle](#)

> [Un document de synthèse](#)



GRANDSOISSONS AGGLOMÉRATION

LES TERRASSES DU MAIL
11, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
02880 CUFFIES

☎ **03 23 53 88 40**

📠 03 23 53 88 41

@ CONTACTEZ-NOUS

